

Arrêté n° 2026/313
Portant délégation des fonctions d'Officier d'Etat-Civil

Le Maire de la commune de Mauléon,
VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les empêchements, le 26 septembre 2026, de nous-même, de Mesdames et Messieurs les
Adjoints, et de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux précédant Monsieur Olivier
LERAY, dans l'ordre du tableau visé aux articles R 2121-2 et R 2121-4 du Code Général des
Collectivités Territoriales et tel qu'il résulte des élections municipales du 22 mars 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Monsieur Olivier LERAY, Conseiller municipal, est désigné pour exercer le
samedi 26 septembre 2026, sous notre surveillance et notre responsabilité, en
nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'Etat
Civil pour le mariage de Monsieur Loïc RÉGNIER et de Madame Christelle
GIRARD, qui sera célébré ce jour-là à 10h30 en Mairie annexe de Saint-Aubin-
de-Baubigné.

ARTICLE 2 Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Sous-Préfet de BRESSUIRE
- à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande
Instance de NIORT
- au Maire délégué de Saint-Aubin-de-Baubigné
- au Délégué.

Fait à Mauléon,

Le 01 juillet 2026

Le Maire,

Denis PRISSET

